

MAIRIE
DE
NIEULLE-SUR-SEUDREDÉLIBÉRATION
séance du 26 septembre 2022

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni le **lundi 26 septembre 2022 à 19 h 30** en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. François SERVENT, Maire de Nieulle-sur-Seudre.

Nombre de Conseillers :
En exercice : 14 - Présents : 10 - Votants : 13 - Pouvoirs : 03
Date de Convocation : 20/09/2022

Présents : M. SERVENT François, Maire, Mme CHEVALIER Ingrid, Mme CHALONY Emmanuelle, M. ANGER Gérard, Adjoint, Mme CHAUVET Maguy, M. GACHINAT Patrick, M. MANCEAU Michel, Mme MORICE Élodie, M. OCTEAU Stéphane et M. VIOLLET Geoffroy.

Absents excusés : M. BOITEL Dominique, Mme BILLAUD Vanessa et M. RENOULEAUD Bruno qui ont donné pouvoir respectivement à M. ANGER Gérard, Mme MORICE Élodie et M. SERVENT François, ainsi que Mme TOBI Karine qui n'a pas donné de pouvoir.

Secrétaire de séance : Mme CHEVALIER Ingrid.

Délibération n° 03 CM092022

Objet **PERSONNEL COMMUNAL**
Création des postes d'avancement de grade des agents promouvables au titre de l'exercice 2022
Modification du tableau des effectifs au 1^{er} octobre 2022

Monsieur le Maire rappelle que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des effectifs, afin de permettre la nomination des agents inscrits au tableau annuel d'avancement de grade établi pour l'année 2022. Cette modification, préalable à la nomination, se traduit par la création de l'emploi correspondant au grade d'avancement.

M. le Maire informe l'Assemblée Municipale que notre collectivité a la possibilité de promouvoir, parmi le personnel remplissant l'ensemble des conditions requises,

- un agent employé actuellement au grade d'Adjoint Administratif à temps complet (35 h/sem.)
- deux agents employés actuellement au grade d'Adjoint Technique à temps complet (35 h/sem.) et à temps non complet (30 h/sem.)
- un agent employé actuellement au grade d'Adjoint Technique principal de 2^{ème} classe à temps complet (35 h/sem.)

Par conséquent, Monsieur le Maire propose à l'assemblée la création au 1^{er} octobre 2022 :

- un poste d'Adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe, à temps complet 35 h hebdomadaires, affecté au Service Administratif,
- deux postes d'Adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe, à temps complet 35 h hebdomadaires, affecté au Service Technique et à temps non complet 30 h hebdomadaires, affecté au service Bâtiments Publics / Scolaire
- un poste d'Adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe, à temps complet 35 h hebdomadaires, affecté au Service Technique

M. le Maire invite l'Assemblée Municipale à se prononcer sur ce dossier.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur le rapport de M. le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2121-29,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment son article 7-1,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant pris pour l'application de l'article 4 de la loi précitée,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 05 avril 2022 modifiant le tableau du personnel au 1^{er} juin 2022,

Considérant la liste des agents promouvables à un avancement de grade au cours de l'année 2022, transmise par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente-Maritime,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- de procéder à compter du 1^{er} octobre 2022 aux créations et suppressions de postes mentionnées ci-dessus ;
- d'approuver la modification du tableau des effectifs du Personnel de la Commune (à temps complet et incomplet), arrêté en séance du Conseil Municipal du 05/04/2022 et présenté ci-dessous ;

Cadres d'emplois	Grades	Catégorie	Durée hebdomadaire	Nombres d'emplois				Date de création des postes
				ouverts	Pourvus	Vacants	Supprimés	
Service Administratif								
Rédacteur	Rédacteur	B	35 h	1	1	0		
Adjoint administratif	Adjoint Administratif Ppal 2^{ème} classe	C	35 h	1	0	1		Création 1 poste au 01/10/2022
	Adjoint Administratif	C	35 h	1	1	0		
	Adjoint Administratif	C	26 h	1	1	0		
Service technique								
Adjoint Technique	Adjoint Technique Principal 1^{ère} classe	C	35 h	1	0	1		création 1 poste au 01/10/2022
	Adjoint Technique Principal 2^{ème} classe	C	35 h	2	1	1		création 1 poste au 01/10/2022
	Adjoint Technique	C	35 h	2	2	0		
Service Bâtiments Publics / Scolaire								
ASEM	A.S.E.M Principal 2 ^{ème} Classe	C	35 h	1	1	0		
Adjoint Technique	Adjoint Technique	C	35 h	1	1	0		
	Adjoint Technique	C	33,5 h	1	1	0		
	Adjoint Technique Principal 2^{ème} classe	C	30 h	1	0	1		création 1 poste au 01/10/2022
	Adjoint Technique	C	30 h	1	1	0		
	Adjoint Technique	C	30 h	1	1	0		
TOTAL DES POSTES				15	11	04	00	

- de prélever au Budget de l'exercice en cours, aux articles et chapitres prévus à cet effet, les crédits nécessaires à la rémunération des agents nommés dans les emplois et les grades ainsi créés et aux charges sociales et impôts s'y rapportant ;
- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout document administratif et comptable corroborant cette décision.

Vote du Conseil Municipal :

Pour : 13 - Contre : 0 - Abstention : 0

Certifié exécutoire :Télétransmis au contrôle de légalité, le **27/09/2022**.Publié sur le site internet de Nieulle-S/Seudre, le **27/09/2022**.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN MAIRIE, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures,

Pour extrait conforme,

Ingrid CHEVALIER

Secrétaire de séance

François SERVENT

Maire

